

Don patriotique du citoyen Dambrine, habitant à Lisle, pour les défenseurs de la patrie blessés au combat, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique du citoyen Dambrine, habitant à Lisle, pour les défenseurs de la patrie blessés au combat, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 462;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31034_t1_0462_0000_14

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Mention honorable, insertion au bulletin (1), renvoi au comité de salut public.

45

L'agent national près le district de Castelsarrasin, département de la Haute-Garonne, annonce qu'il fait passer au ministre de la guerre, une somme de mille livres donnée par les citoyens Miculet-La-Rivière père et fils, pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

46

La société régénérée des jacobins de Sarre-Libre félicite la Convention sur son décret qui rend la liberté à une portion bien intéressante des habitants du globe : « lesquels ne différoient de nous, dit-elle, que par la couleur et l'infortune. Il appartenait à la Convention nationale de proclamer la liberté des noirs ; c'est un des plus beaux triomphes de la vertu et de l'éternelle justice ; c'est donner de nombreux et fidèles défenseurs à notre impérissable cause, qui triomphe et triomphera, malgré les efforts du vice. Graces soient rendues, continue-t-elle, au représentant Faure ! depuis son arrivée ici, notre district a pris une nouvelle vigueur ; les autorités constituées ont été épurées ; des hommes froids, égoïstes, aristocrates, ont été remplacés par de chauds sans-culottes, bons républicains ; les modérés, des intrigans s'étoient glissés parmi nous, ils ont été chassés. Les contre-révolutionnaires ont été traduits devant les tribunaux, et le fanatisme a reçu le dernier coup de masse. Cependant, Faure vous a été dénoncé ; soyez en garde contre la division que l'on voudroit semer parmi vous pour vous affaiblir. »

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

(1) Le texte du Bⁿ (24 vent.) est un peu différent : « La Société populaire et les citoyens de la commune de Blois écrivent à la Convention que le bonheur et la tranquillité dont ils jouissent actuellement, ne date que depuis le séjour de Garnier de Saintes dans leur cité. Ranimer le courage, l'énergie, le patriotisme, démasquer les intrigans et surtout un nommé Roche Jean qui, sous le masque de la vertu, cache tous les vices dont l'âme et le cœur d'un prêtre sont susceptibles ; contenir les malveillans, poursuivre à outrance les ennemis de la patrie, telles ont été les actions de votre collègue. Il a justifié notre confiance, législateurs, ainsi que votre choix. Nous avons vu avec plaisir qu'il étoit un véritable rameau de la Sainte Montagne, pour qui nous redoublons d'attachement, comme de courage et de force pour le maintien de la liberté et la défense de la République ».

(2) P.V., XXXIII, 320. Bⁿ, 28 vent. (2^e suppl^t) ; J. Sablier, n° 1197.

(3) P.V., XXXIII, 320. Bⁿ, 25 vent. ; J. Sablier, n° 1197.

47

Les membres composant le comité révolutionnaire de la commune de Lisle annoncent que le citoyen Dambrine vient de donner, pour les défenseurs de la patrie blessés dans les combats contre les tyrans, 36 draps, 22 serviettes et 3 grands rideaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

48

La société populaire de Loches, département d'Indre-et-Loire, applaudit au décret bienfaisant du 16 pluviôse, qui a brisé les chaînes de 700,000 esclaves. Elle fait passer l'extrait du procès-verbal d'une de ses séances, dans laquelle des citoyens de couleur de ce district, invités à s'y rendre, ont fraternisé avec les membres de la société, au milieu des plus vifs applaudissemens.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (2).

49

La société républicaine des sans-culottes de Neuvy-la-Loi, district de Mont-Braine, département d'Indre-et-Loire, s'écrie : « Des bruits de paix ont pénétrés jusques dans nos chaumières. Quoi ! la paix ! le sol de la liberté est-il purgé de la présence des esclaves des rois ? Les conspirateurs, qu'ils entretiennent dans le sein de la République, n'existent-ils pas encore ? Les tyrans sont-ils anéantis ? La souveraineté du peuple est-elle reconnue ? Citoyens-représentans, c'est quand ces préliminaires seront remplis, que vous pourrez suspendre un moment l'ardeur héroïque de 1,200,000 guerriers ; non pour entendre à des capitulations de paix, mais pour en dicter les conditions : jusques-là, que le salpêtre tonne, et que 1200,000 autres bras soient employés à forger les foudres. »

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

50

Roux, représentant du peuple dans le département des Ardennes, annonce que la Raison a aussi son temple dans la commune de Sedan ; (l'inauguration en a été faite le 20 de ce mois, avec la plus grande solennité) ; que cette commune, si souvent calomniée par des individus, « qui, dit-il, n'ont que ce moyen de faire parler d'eux », s'est empressée de verser dans la caisse du district, 318,000 livres, montant de son emprunt forcé, qu'elle a naguères avancé une somme de 300,000 livres pour assurer ses subsistances ; qu'elle fait son service militaire avec

(1) P.V., XXXIII, 321. Bⁿ, 24 et 25 vent. (1^{re} suppl^t) ; J. Sablier, n° 1197.

(2) P.V., XXXIII, 321. Bⁿ, 24 vent. (1^{re} suppl^t).

(3) P.V., XXXIII, 321. Bⁿ, 24 vent. (1^{re} suppl^t).